

RÉUNION DE QUARTIER SUD



22 JUIN
2023



Cap au sud ! Qu'on préfère s'y reposer, flâner ou se dépenser, ce secteur, situé au sud du parc du Champ-de-Mars, permet de ne pas perdre le nord... Le quartier est doté d'espaces dédiés à la nature, mais aussi de nombreux services et associations. Partons à sa découverte...

UN PEU D'HISTOIRE...

C'est au début du 20e siècle que le quartier sud a été conçu, après l'implantation de plusieurs bâtiments au sud du parc du Champ-de-Mars. Commandée spécialement au sculpteur Auguste Bartholdi, la fontaine Bruat (inaugurée en 1864) devait marquer la jonction entre la ville ancienne et les nouveaux quartiers. Dans l'entre-deux-guerres, l'urbanisation du quartier se poursuit vers le sud.



Au fil du temps, le quartier s'est doté de nombreux établissements et structures essentiels au vivre-ensemble : écoles, gymnases, clinique, parcs... Idéalement placé, entre le centre-ville, les quartiers Sainte-Marie et Maraîchers, il sait enfin surprendre par son architecture riche de diversité.



L'aviez-vous remarqué ?

Le quartier sud est le seul quartier de Colmar à faire référence à un point cardinal.

Les autres quartiers prennent notamment le nom de leur église.

DANS CE QUARTIER, VOUS TROUVEREZ...

Des coins nature pour se ressourcer

1,4 hectare : c'est la taille du parc du célèbre château d'eau de Colmar, situé dans le quartier sud ! Il accueille depuis l'an 2000 une belle roseraie qui a été restaurée au printemps 2020. Plusieurs arbres remarquables attirent aussi l'œil, comme le thuya en cépée, le cèdre de l'Atlas, ou encore le hêtre tricolore... à admirer sans modération !



Des pistes cyclables

Rappelons aussi la présence, dans le quartier, de nombreuses pistes et voies cyclables, notamment au niveau de l'avenue Foch, de la rue Jean-Jacques Henner, mais aussi des axes centraux comme l'avenue Raymond-Poincaré. Ces pistes permettent tant de parcourir le quartier que de rejoindre d'autres secteurs de la ville, en toute facilité !



Des bâtiments à l'architecture remarquable

Les maisons et bâtiments de ce quartier ne passent pas inaperçus... Ils constituent un héritage architectural varié.



La Maison de la famille

Crèche associative privée, la Maison de la famille est basée rue Paul-Jacques Kalb. Elle accueille les enfants de 6 à 10 ans.

Des structures au service des entreprises

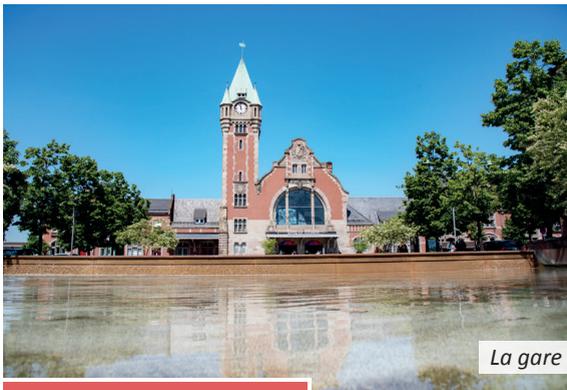
Deux chambres consulaires sont installées dans le quartier sud : la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole et la Chambre des métiers d'Alsace. Ces dernières accompagnent les porteurs de projets, chefs d'entreprises, artisans ou apprentis pour les mener vers la réussite : recherche de nouvelles opportunités, représentation auprès des pouvoirs publics, soutien à la formation... elles sont sur tous les fronts !



La Maison des jeunes et de la culture (MJC)

Créée en 1945, l'association s'installe en 1954 dans l'ancienne Villa Wiederkehr, rue Camille-Schlumberger. Sur ce terrain sera par la suite construit un bâtiment comprenant des salles d'activités et un centre de séjour. La MJC propose une multitude d'activités, tout au long de l'année, permettant à chacun de se perfectionner en sport, musique, arts et disciplines en tous genres !

+d'infos : mjc-colmar.fr



La gare

La gare de Colmar

Inaugurée en 1907, la gare de Colmar vaut le détour. Son majestueux bâtiment voyageurs de style Art nouveau est inscrit aux Monuments Historiques depuis 1984. Il est doté d'un beffroi de 36 m, mais aussi de sculptures, de bas-reliefs et d'impressionnantes verrières.

La gare est desservie par plusieurs lignes de Trains express régionaux (TER) mais aussi des Trains grande vitesse (TGV).

? Le saviez-vous ?

Vous pouvez stationner votre véhicule dans le parking Gare/Bleylé pour 3€ la journée (1^{ère} heure gratuite).

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

La collectivité investit année après année pour rendre le quartier agréable et moderniser les équipements. **Voici les principales opérations de 2021 et 2022.**

Électricité, gaz & câble

En 2021, un raccordement a été réalisé au niveau du lotissement de la **rue des Aunes**, sur le réseau d'électricité.

Coût : 175 000 €.

Plusieurs logements collectifs ont également été raccordés au réseau câblé **rue Honoré-de-Balzac**.

Coût : 5 000 €.

En 2022, des travaux sur le réseau d'électricité ont été effectués **rue George-Sand, rue Léon-Blum et Untertraenkweg**.

Coût : 83 000 €.

Des travaux de raccordement et d'extension du réseau câblé ont également été réalisés **rues Léon-Blum, des Aunes et des Iris**.

Coût : 18 000 €.

Le réseau d'eau et les branchements ont aussi été renouvelés **rue de Verdun**.

Coût : 75 800 €.



Voirie, éclairage public & espaces verts

En 2022, la voirie a été réaménagée **rue de Verdun**, tandis que le réseau d'éclairage public a été repris et le réseau Orange enfoui. En accompagnement du chantier de réaménagement, la **rue de Verdun** a été végétalisée.

Coût : 347 000 €.



Enseignement

En 2022, l'école maternelle **Les Tulipes** a bénéficié de travaux d'entretien et d'amélioration.

Coût : 24 000 €.

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE



Le château Kiener

Économie

En 2021, des travaux de toiture se sont déroulés au **Château Kiener**, propriété communale qui accueille différentes entités (Agence de développement d'Alsace, Agence régionale du tourisme Grand Est, etc.).

En 2022, ce bâtiment a également bénéficié de travaux de zinguerie et une nouvelle porte a été posée sur le mur d'enceinte.

Coût : 18 000 €.



L'église Saint-François d'Assise

Cultes

En 2021 et 2022, des subventions ont été versées au Conseil de Fabrique **Saint-François d'Assise**, pour des travaux d'entretien et d'amélioration destinés au presbytère et à l'église.

Coût : 10 700 €.



L'info en + :

en 2022, route de Rouffach, deux caméras de vidéoprotection ont été installées. Coût : 32 000 €

VOS ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE



Éric Straumann
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération



Odile Uhlich-Mallet
1^{re} Adjointe au Maire de Colmar
En charge de l'urbanisme, de l'équité territoriale et de la transition énergétique



Pascal Sala
Adjoint en charge du commerce, de l'artisanat et de l'occupation du domaine public



Sybille Berthet
Adjointe en charge de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation



Christian Meistermann
Adjoint en charge de la voirie, de l'espace public, du développement durable, des espaces verts et des milieux naturels



Nathalie Prunier
Adjoint en charge de la solidarité, des personnes âgées, du handicap et de la santé



Michel Spitz
Adjoint en charge de la culture, des arts et du patrimoine



Frédérique Schwob
Adjointe en charge de l'attractivité, du marketing territorial et de l'innovation

VOS ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE



Olivier Zinck

Adjoint en charge des finances, de la prospective budgétaire, de la commande publique et des affaires juridiques



Michèle Sengelen-Chiodetti

Adjointe en charge de la vie citoyenne, des affaires civiles, des ressources humaines et des relations internationales



Barbaros Mutlu

Adjoint en charge des sports et des loisirs



Emmanuella Rossi

Adjointe en charge de la sécurité et de la médiation



Frédéric Hilbert

Adjoint en charge de la mobilité douce et urbaine et des déplacements à vélo



Alain Ramdani

Adjoint en charge de la politique de la Ville

INFORMATIONS PRATIQUES



Mairie de Colmar

Tél. 03 89 20 68 68

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil et les titres d'identité)

Antenne ouest (annexe)

Tél. 03 89 79 51 93

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

LES NUMÉROS UTILES

Police : 17

Pompiers : 18

Samu : 15



LES SERVICES EN LIGNE

De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables en ligne par les usagers : des démarches simples et rapides, qui évitent les temps d'attente à la Mairie !

L'ensemble de ces démarches peut bien sûr être effectué directement à la Mairie.

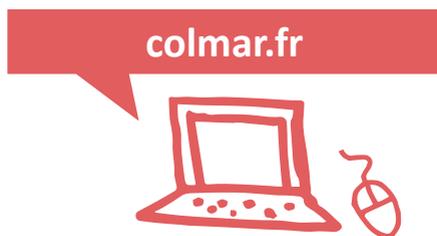
Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

Attention, les délais peuvent s'allonger suivant les périodes de l'année. Comptez quatre à six semaines pour obtenir un nouveau titre.

Mode d'emploi :

Pour une carte nationale d'identité ou un passeport, effectuez une pré-demande en ligne sur passeport.ants.gouv.fr/ puis prenez rendez-vous sur colmar.fr, rubrique *Démarches en ligne*.

Vous pouvez également venir directement en Mairie, mais le temps d'attente est variable.



Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès, effectuez directement votre demande en ligne, rendez-vous sur colmar.fr

Inscription sur les listes électorales

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir son droit de vote.

Mode d'emploi :

Inscrivez-vous en ligne, grâce au téléservice disponible sur service-public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

Recensement citoyen

Tout jeune français à l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

N'oubliez pas cette démarche, et rendez-vous sur colmar.fr, rubrique *Démarches en ligne*.

Pré-demande de Pacte civil de solidarité

Mode d'emploi :

Saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur service-public.fr

Ramassage des ordures ménagères et biodéchets

Le service gestion des déchets de Colmar Agglomération assure l'enlèvement des ordures ménagères sur Colmar. Les déchets sont enlevés deux fois par semaine. La collecte est effectuée le matin à partir de 5h40. Les bacs doivent être sortis la veille à partir de 20h et rentrés après le passage du véhicule de collecte pour ne pas encombrer les trottoirs. Des rattrapages de collecte sont réalisés lors des jours fériés.

Retrouvez les calendriers de ramassage sur le site : agglo-colmar.fr/collecte-dechets

Espace France services

L'espace France services permet aux habitants d'avoir accès à des services publics de proximité. Mis en place par l'État, ce dispositif est porté à Colmar par l'association Face Alsace. Deux bornes informatiques et deux bureaux de confidentialité sont à votre disposition. Vous trouverez des informations ou encore un accompagnement dans vos démarches administratives.

Les structures partenaires y tiennent des permanences, notamment la CAF, l'Assurance maladie, l'Assurance retraite ou les Finances publiques.



5 rue de Zurich

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous du mardi au vendredi
de 13h30 à 17h.

Ateliers municipaux

Aux ateliers municipaux et communautaires, (avenue de la Foire aux vins) vous pouvez vous procurer tout le matériel nécessaire au tri des déchets : votre badge déchetterie, un bio seau, des sacs biodéchets, des cabas de tri (bouteilles et plastique), un composteur, les récipients de collecte (ordures et biodéchets) et le guide du tri. Les agents vous accueillent dans un tout nouveau bâtiment, moderne et fonctionnel, accessible à tous.



1 avenue de la Foire aux vins

Tél. 03 89 24 66 99

Lundi : de 8h30 à 12h

Mardi au jeudi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h

S.

STÄDT. HÖHERE MÄDCHENSCHULE



Lycée Schongauer (1915)